

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGASNOU

L'an deux mille seize, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGASNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, à 20h30.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 15/09/2016

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le 23/09/2016

Présents : BERNARD Nathalie, LE RUZ Hervé, JENKINS Catherine, LE DRU Vanessa, DESMARRES Thierry, CHOQUER Alain, REGUER Françoise, OUDIN Laurence, GOURVIL Nadine, LAMANDA Jean-René, LANCIEN Véronique, MERKELBAGH Patrick, CHARLES Claude, TANGUY Yvon, CHATARD Céline.

Absent excusé : RIVIERE Jean-Louis, VOGEL François, PEYRE Annie, STRASSER Didier, JEGADEN Chantal, ORSI Jacques, LE DOARE Martine, KERDONCUFF François.

Pouvoirs RIVIERE Jean-Louis à BERNARD Nathalie, PEYRE Annie à LE DRU Vanessa, VOGEL François à LAMANDA Jean-René, LE DOARE Martine à CHATARD Céline, ORSI Jacques à TANGUY Yvon.

Secrétaire de séance : CHARLES Claude

Nombre de membres en exercice : 23
Présents : 15
Pouvoirs : 5

Madame le Maire ouvre la séance en donnant plusieurs informations aux élus du Conseil Municipal :

« Il s'agit d'un conseil municipal de rentrée dont l'ordre du jour est relativement léger pour commencer en douceur après la trêve estivale. J'espère d'ailleurs que vous avez tous passé de bonnes vacances.

Depuis notre dernier conseil en juin, beaucoup d'évènements se sont déroulés. L'été est toujours une période dense et animée sur la commune.

Quelques temps forts en ce qui concerne la municipalité :

Réunions de quartier : au bourg ; à Kermouster en juillet et à Primel en septembre.

J'ai eu le plaisir avec Annie Peyre de vous représenter début juillet à la cérémonie en l'honneur de la nouvelle maire d'Helston notre ville jumelle en Cornouaille anglaise...

Sans être exhaustive sur le bilan estival (que je souhaite faire prochainement sans doute le 13 octobre) quelques éléments à porter à votre connaissance :

- au centre de loisir de Keravel, 177 enfants ont été accueillis cet été (116 familles dont 80 de Plougasnou)*
- la navette estivale a très bien fonctionné puisque 4636 passages ont été comptabilisés : en augmentation de 36% sur l'été.*
- Les animations proposées ont trouvé leur public : festival Place aux Momes, mardis de Plougasnou (avec quelques difficultés sur la sonorisation et l'approvisionnement de la partie restauration) mais aussi les marchés de Primel le vendredi, le festnoz de l'association de la Méloine ou le Festival de la Pile d'assiettes... sans oublier la peinture avec une très belle exposition à la Maison Prévotale ni le nautisme avec les régates de la SRTZ (55 ans) ou la semaine du Petit Cabotage, organisée par Finistère Tourisme et bien sur l'hommage rendu aux péris en mer lors du 14 août grâce aux moyens de la SNSM.*

En cette rentrée 2016, quelques éléments d'information.

La rentrée scolaire s'est bien passée puisque les 2 écoles sont en augmentation au niveau des effectifs. Quelques familles sont arrivées cet été sur Plougasnou notamment grâce au développement de Primel Gastronomie mais aussi par la reprise de certaines activités artisanales ou commerciales par de nouvelles personnes. Le seul bémol se situe au niveau du logement puisque certaines familles n'ont pu trouver de location à l'année sur la commune... C'est un dossier sur lequel nous travaillons et

nous attendons pour les prochains jours les propositions d'Habitat 29 qui a planché tout l'été sur des maisons en accession dans le lotissement Kerjob et sur le l'habitat mixte sur le terrain des anciens services techniques.

En revanche, la fermeture de Capitaine Houat se concrétise puisque les machines ont commencé à être déménagées dès mercredi 14 septembre. Cependant le site du Diben intéresse les industriels et 2 dossiers de reprises sont actuellement étudiés par l'entreprise qui n'a pas retenu les 3 autres sur les 5 les plus avancés, notamment sur des questions de solidité des plans de financement présentés. Une réunion d'information devrait être programmée avec l'ensemble des partenaires publiques avant le 31 octobre (date de la fermeture définitive). C'est évidemment le dossier qui nous soucie le plus actuellement et je suis régulièrement en contact avec les salariés pour leur apporter notre soutien et faciliter la mise en relation avec les organismes publics notamment sur les questions techniques et juridiques.

Concernant les dossiers municipaux, le parcours du PLU se poursuit avec une présentation demain, vendredi, du PADD aux Personnes Publiques Associées. Une fois cette étape franchie, la partie zonage et réglementaire du PLU sera à formaliser avec comme date butoir la fin de l'année. Je le rappelle, il ne s'agit pas de refaire tout notre PLU mais de corriger ce qui n'est plus en conformité avec les dispositifs réglementaires actuels et d'acter le nouveau zonage des secteurs invalidés par le tribunal administratif. Je sais que le tempo est soutenu mais nos documents d'urbanisme actuels sont insécurisants pour les pétitionnaires et les services de la mairie.

Toujours dans le domaine de l'aménagement de l'espace, nous avons eu une réunion avec les services du département concernant les espaces naturels de la commune et du département. Suite à cette rencontre nous avons proposé des échanges de terrains ; Saint Samson, Pointe Annalousten, Pointe de Primel, au Diben afin de pouvoir gérer au mieux l'ensemble de ces parcelles et qu'il y ait une cohérence sur ces propriétés avec celles qui sont limitrophes. Dès le retour du Département, une information à la commission Cadre de Vie sera faite afin de valider ces propositions.

Pour votre information, vous trouverez dans vos casiers la feuille de route de Morlaix Communauté qui va de septembre 2016 à mars 2017. Parmi les grands dossiers qui auront obligatoirement un impact sur Plougasnou, il y a bien sur le transfert de l'eau potable et de l'assainissement, l'élaboration du PLU.I, la finalisation du Schéma des Transports, la concrétisation de l'appel à projet Jeunes en TransTTT, le transfert des Zones d'Activité Economique, l'approbation du Schéma directeur des Déchets avec le démarrage d'une expérimentation d'aire locale de déchets verts que j'espère rapide. Tout cela demandera une implication des élus et je les en remercie par avance. Les agendas sont déjà bien chargés mais n'oubliez pas de vous inscrire au repas des Aînés qui aura lieu le dimanche 30 octobre. »

Madame le Maire souhaite inscrire deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Travaux d'effacement de réseaux rue du Port, rue Pors Louarn, Impasse du Sphinx, rue du Port Blanc, Impasse Roch Illioec
- Construction de la Maison de la Boule Plombée – Marchés Subventions

Pas d'objection

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2016.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le compte rendu de la séance leur a été transmis sous forme d'extrait du registre des délibérations joint à leur convocation à la présente séance.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
APPROUVE le compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2016

2. Finances – Budget général – Décision Modificative n°3.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les opérations ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
COMPTE	INTITULE	MONTANT
6228	Divers	-8500.00
64168	Autres emplois d'insertion (CAE voirie)	8500.00
	TOTAL	0.00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	INTITULE	MONTANT	COMPTE	INTITULE	MONTANT
2031	Frais d'études	5 000.00	1321	Subvention Etat (agenda 21)	5 000.00
21571	Matériel de voirie	5 273.92	1328	Autres subventions (Agence de l'Eau / achat désherbeur thermique)	5 273.92
	TOTAL	10 273.92		TOTAL	10 273.92

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°3 au Budget Général.

3. Finances – Budget annexe Camping – Décision Modificative n°1.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les opérations ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
COMPTE	INTITULE	MONTANT
6288	Autres services	-16000.00
6287	Remboursement de frais au budget général	16000.00
	TOTAL	0.00

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
COMPTE	INTITULE	MONTANT
2188	Autres immobilisations corporelles (machine à laver)	3500.00
2313	Immobilisations en cours	-3500.00
	TOTAL	0.00

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°1 au Budget annexe Camping.

4 - Remboursement des frais de Madame le Maire à l'occasion de la réunion des villes médaillées de la Résistance.

Le Conseil Municipal est invité à donner un mandat spécial à Madame le Maire aux fins qu'elle représente la commune de Plougasnou à l'Assemblée Générale des Villes Médaillées de la Résistance les 9 et 10 septembre 2016 à Monceaux Les Mines.

Conformément à l'article L2123-18 du CGCT, Madame le Maire pourra bénéficier du remboursement de ses frais de transport et de séjour nécessités par l'exécution de ce mandat spécial.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE mandat à Madame le Maire de représenter la commune de Plougasnou à l'assemblée générale des Villes Médaillées de la Résistance à Monceaux Les Mines les 9 et 10 septembre 2016. DIT que les frais engagés dans le cadre de ce mandat seront remboursés à Madame le Maire sur présentation des factures acquittées.

5. Subvention exceptionnelle – Urgence et post urgence en Italie

Face à l'ampleur et à la gravité du séisme qui a frappé le centre de l'Italie, le Secours Populaire est mobilisé pour apporter son aide.

Une demande de soutien nous a été adressée afin de leur permettre d'engager des actions auprès des personnes sinistrées.

Il est proposé de donner une suite favorable à cette demande déposée par le Secours Populaire en versant une aide de 500 €.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le versement d'une aide de 500 € au Secours Populaire pour aider les victimes du sinistre survenu dans le centre de l'Italie.

6. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement 2015.

Le rapport est consultable en mairie ou téléchargeable sur le site de la mairie <http://www.mairie-plougasnou.fr>.

En l'application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le rapport pour l'exercice 2015 a été établi par le cabinet Bourgois.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce rapport.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : à l'unanimité, APPROUVE le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

7. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau Potable 2015.

Le rapport est consultable en mairie ou téléchargeable sur le site de la mairie <http://www.mairie-plougasnou.fr>.

Conformément à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'alimentation en eau potable doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce rapport.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'alimentation en eau potable 2015.

8. Dissolution du syndicat d'incendie et de secours de Lanmeur

Au cours de l'année 2013, les conseils municipaux des communes membres du syndicat d'incendie et de secours de Lanmeur se sont prononcés favorablement pour sa dissolution. Ce syndicat était devenu sans objet dans la mesure où la totalité des emprunts réalisés pour la construction du centre de secours étaient remboursés et du fait de la départementalisation de la compétence opérationnelle des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.

Toutefois, aux termes des conventions signées entre le SDIS et le syndicat, seuls les biens meubles ont été transférés en pleine propriété tandis que le bâtiment a simplement été mis à sa disposition.

Monsieur le Préfet sollicite de nouveau l'accord des conseils municipaux des communes membres pour céder ce bâtiment en pleine propriété soit à la commune de Lanmeur, soit plus logiquement au SDIS en charge de l'entretien et de la gestion du bâtiment.

Cette décision lui permettra de dissoudre et clôturer définitivement les comptes de ce syndicat.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la cession du bâtiment de l'ancien syndicat d'incendie et de secours de Lanmeur en pleine propriété au SDIS.

9. Convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation d'une centrale solaire sur la toiture de la salle omnisports.

Une convention de maîtrise d'ouvrage unique en date du 23 août 2016 a été signée entre le SDEF et la commune relative à l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture raccordée au réseau de distribution d'électricité dans le cadre de la réhabilitation de la salle omnisports.

Une convention doit maintenant être signée entre le SDEF et la commune afin de définir les droits et les obligations de chaque partie pour le bon fonctionnement de la centrale notamment l'exploitation de cette dernière.

(projet de convention joint)

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer avec le SDEF la convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation de la centrale solaire sur la toiture de la salle omnisports.

10. Travaux d'effacement des réseaux d'Eclairage Public et telecom Rue du Méjou – programme 2016.

Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Méjou une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Plougasnou afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

⇒ Eclairage Public.....	5 934.67€ HT
⇒ Réseau téléphonique (génie civil)	12 380.76 € HT
<i>Soit un total de.....</i>	<u><i>18 315.43 € H.T.</i></u>

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF :	2 000.00
Financement de la commune :	
	3 934.67 pour l'éclairage public
	14 856.91 pour les telecoms

Soit au total une participation de 18 791.58 €

Les travaux situés Rue du Méjou ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

La participation de la commune qui s'élève à 14 856.91 euros TTC pour les réseaux de télécommunications.

Considérant que les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF et qu'il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux d'Effacement des réseaux éclairage et télécom Rue du Méjou dans le cadre de son aménagement.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire, et pour le versement d'une participation pour un montant de 18 791.58. euros
- ◆ Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants

11. Travaux d'effacement des réseaux basse Tension / Eclairage Public et telecom Rue du Port, rue Pors Louarn, Impasse du Sphinx, rue du Port Blanc, Impasse de Roc'h Illioec – programme 2016.

Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Port, rue Pors Louarn, Impasse du Sphinx, rue du Port Blanc, Impasse de Roc'h Illioec, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Plougasnou afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

⇒ Réseau BT.....	154 328.67 € HT
⇒ Eclairage Public.....	76 358.24 € HT
⇒ Réseau téléphonique (génie civil)	46 325.21 € HT

Soit un total de..... 277 012.12 € H.T.

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF : 183 328.67

Financement de la commune :

0.00 € pour la basse tension
47 358.24 pour l'éclairage public
55 590.25 pour les telecoms

Soit au total une participation de 102 948.49 €

Les travaux situés rue du Port, rue Pors Louarn, Impasse du Sphinx, rue du Port Blanc, Impasse de Roc'h Illioec, ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

La participation de la commune qui s'élève à 55 590.25 euros TTC pour les réseaux de télécommunications.

Considérant que les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF et qu'il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux d'Effacement des réseaux éclairage et télécom Rue du Port, rue Pors Louarn, Impasse du Sphinx, rue du Port Blanc, Impasse de Roc'h Illioec.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire, et pour le versement d'une participation pour un montant de 102 948.49 euros
- ◆ Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants

12. Location de l'étage de la Maison de la Mer à l'association Projets Echanges et Développement

Depuis 2008 la commune loue une partie des locaux de la Maison de la Mer à la SNSM et au Canot Club.

Les appartements de l'étage sont réservés aux sauveteurs de la SNSM en juillet et en août.

Après discussion avec les associations occupantes, il est proposé de répondre favorablement à la demande de l'association Projets Echanges et Développement d'occuper l'étage en dehors des mois de juillet et août. L'association pourra également avoir l'usage de la salle de réunion en fonction des disponibilités au planning.

Le loyer annuel est fixé à 10/12^e du loyer annuel fixé pour les deux autres associations, soit : 320.83 € par an en 2016.

Monsieur Lamanda fait observer quelques problèmes de cohabitation avec les associations déjà occupantes, notamment des affichages et des bibelots propres à l'association PED dans la salle commune. Il rappelle que cette salle étant partagée entre plusieurs associations, il convient à chacun de rester neutre.

Madame le Maire s'engage à faire part à l'association PED de cette remarque.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention d'occupation précaire avec l'association PED pour l'appartement de l'étage de la Maison de la Mer,

DIT que le tarif de location sera fixé au moment du vote des tarifs annuels.

13. Construction de la Maison de la Boule Plombée - Marché Publics – Subventions

Le Conseil Municipal a validé par le vote du budget 2016 l'inscription en investissement de l'opération de construction de la Maison de la Boule Plombée

Une étude faisabilité a été réalisée par le cabinet Baillot.

Les frais de maîtrise d'œuvre du cabinet Baillot s'élèvent à 25 000 €

L'enveloppe prévisionnelle a été fixée à 300 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à valider le lancement de cette opération.

Madame le Maire invite Monsieur Tanguy à lire sa question orale dont l'objet est la Maison de la Boule Plombée :

Question orale de Monsieur Tanguy

« Lieu d'implantation du bâtiment boules bretonnes

Madame le Maire, vous avez choisi d'implanter le bâtiment dédié à la boule bretonne sur le parking des salles omnisport et de tennis.

Si le principe de construire cette salle est acté, son lieu d'implantation est inadapté. En effet l'emprise nécessaire à sa réalisation va diminuer considérablement le nombre de places de stationnement.

Chacun peut constater qu'à chaque événement organisé à la salle omnisports, le parking est non seulement intégralement occupé mais peut devenir insuffisant.

En construisant la salle de boules bretonnes à cet endroit vous allez créer un problème récurrent de stationnement lors d'événement accueilli à la salle omnisports, auquel il y a lieu d'ajouter les véhicules des usagers de la future salle ainsi que ceux du tennis.

De nombreux plouganistes et responsables d'associations me chargent de relayer auprès de vous leur inquiétude.

Pouvez-vous vous engager à rechercher un autre endroit pour construire ce bâtiment ?

Réponse de Madame le Maire :

Après de nombreuses discussions avec les responsables d'associations, je n'ai pas eu de retour sur ce questionnement.

Certes ce site est consacré à de multiples activités mais elles n'ont que très rarement lieu en même temps et le parking est rarement plein. Par ailleurs la Maison des associations ayant vocation à être transférée vers le parc de la Métairie, cela libèrera encore des places de stationnement.

Enfin ce lieu a été choisi car nous l'avons considéré comme plus adapté notamment pour des questions de stationnement et de visibilité du projet que le terrain proche de la salle municipale.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

APPROUVE le lancement de l'opération « Construction de la Maison de la Boule Plombée »,
AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de prestation de maîtrise d'œuvre du cabinet Baillot

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande d'autorisation au titre du code de l'urbanisme,

AUTORISE Madame le Maire à lancer une consultation pour les travaux,

AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés de travaux,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter des subventions auprès des différents financeurs pour cette opération, dont Morlaix Communauté, le Conseil Départemental, l'Etat via la DETR ou le FSIL.